

1963^e séance

Mercredi 9 juillet 1975, à 15 h 15

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1963

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) rappelle qu'à sa présente session le Conseil économique et social est chargé de faire progresser et si possible d'achever les préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en même temps qu'il doit s'efforcer d'adapter la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement au nouvel ordre économique international. Depuis que le premier examen biennal de la Stratégie a été effectué, il y a deux ans, on a assisté à un réaligement important des forces, le monde en voie de développement apparaissant comme un facteur nouveau et puissant sur la scène économique internationale. Cette évolution, qui a trouvé son expression dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, constitue à la fois un défi et un motif d'espérer pour le Conseil; celui-ci devrait pouvoir accélérer le rythme du développement et donner un sens véritable à l'interdépendance des pays développés et des pays en voie de développement, et à la solidarité des pays en voie de développement entre eux.

2. Les deux caractéristiques dominantes de la situation économique mondiale en 1974, à savoir la baisse des cours de la plupart des produits de base et la combinaison de la récession et de l'inflation dans les pays développés à économie de marché, ont eu un effet cumulatif négatif sur les perspectives de développement des pays en voie de développement. Les résultats obtenus par l'ensemble de ces pays pendant les cinq premières années de la Décennie sont cependant raisonnablement bons si l'on considère leur croissance globale, encore qu'il existe des disparités importantes entre les pays et entre les secteurs. Par ailleurs, il est décevant, du point de vue de la coopération internationale, de constater que les pays développés ont tendance à se replier sur eux-mêmes et à adopter des politiques moins favorables aux pays en voie de développement, dans les domaines du commerce et du financement du développement notamment. Certains pays développés ont invoqué le déséquilibre de leur balance des paiements et la récession pour justifier des mesures qui ont porté préjudice à l'économie des pays en voie de développement: dans certains cas, au lieu de bénéficier d'un traitement préférentiel, ceux-ci ont, en fait, été victimes de discrimination. Les efforts faits par les pays en voie de développement pour diversifier leur production et s'industrialiser ont été fréquemment contrecarrés par les politiques des pays déve-

loppés. On a aussi noté, malgré les efforts de certains pays développés, un fléchissement très net du transfert des ressources réelles.

3. Au milieu de la Décennie, il devient évident que la communauté internationale doit prendre d'urgence, vis-à-vis de la cause du développement, de nouveaux engagements précis tendant à instaurer le nouvel ordre économique international. A cette fin, il faut également renforcer la Stratégie internationale du développement. Il faut aussi que les pays fassent preuve de solidarité et qu'ils prennent des initiatives nouvelles, en particulier dans les domaines du commerce et du transfert des techniques et des ressources. Nul ne conteste que la responsabilité essentielle du développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes. Nul ne conteste non plus que les perspectives de développement de ces pays ont été continuellement contrariées par des conditions extérieures défavorables. Ils se sont rendus compte que les doctrines du laissez-faire et des "forces du marché" ne s'appliquent que lorsque les exportations et les intérêts économiques des pays industrialisés sont en cause. Il est bon de rappeler que la Stratégie est censée être un plan structuré tendant à ce que le maximum de facteurs extérieurs vienne appuyer les efforts de développement. A l'égard des pays en voie de développement, les pays développés ont été prodigues de conseils surtout. Les progrès de la coopération internationale en vue du développement ne sont guère perceptibles. Qui plus est, on voit apparaître des tendances à la régression, qui exigent des mesures correctives immédiates dans divers secteurs. Il est indispensable que les pays en voie de développement, qui supportent les conséquences négatives de l'interdépendance actuelle fondée sur la subordination, jouent le rôle qui leur revient de droit dans le cadre d'un ensemble nouveau et dynamique de relations fondées sur l'équité. Ces pays, qui représentent la grande majorité de la population mondiale, doivent exercer leur droit de participer pleinement et efficacement à l'élaboration de l'avenir des relations économiques internationales.

4. La mise à jour de la Stratégie internationale du développement et les préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont, pour le Conseil économique et social, deux tâches étroitement liées. Le Conseil doit apporter une contribution positive et concrète à l'instauration du nouvel ordre économique international.

5. M. AKSOY (Turquie) déclare que l'évolution de la situation économique mondiale et l'écart persistant entre les pays développés et les pays en voie de développement sont des motifs de préoccupation générale. Il est vrai que tous les pays ressentent les effets de l'inflation mondiale et que les efforts des pays en voie de développement sont réduits à néant par l'instabilité des taux de change, la baisse

des prix des produits de base et la détérioration rapide de leur balance des paiements. Toutefois, le ton de la discussion générale au Conseil est moins pessimiste qu'il y a un an. Sans avoir trouvé une solution aux problèmes qui se posent, les pays ont au moins pris conscience de leurs intérêts communs, de la réalité de l'interdépendance et de l'inutilité des affrontements. Les dimensions de la crise actuelle dépassent les pays pris individuellement et exigent une action concertée et harmonieuse de la part de la communauté internationale. Celle-ci a su mettre au point des formes de coopération et des mécanismes de consultation nouveaux et adopter des mesures d'urgence, ce qui a permis d'éviter les conséquences les plus redoutées de la crise. Ainsi, l'Assemblée générale, en adoptant à sa sixième session extraordinaire la Déclaration et le Programme d'action, a jeté les bases des relations économiques internationales futures, qui devront être fondées sur l'équité et la justice. Le cadre général de la coopération internationale étant ainsi institué, il appartient maintenant aux pays de manifester la volonté politique nécessaire pour intensifier cette coopération et aider les pays en voie de développement. C'est dans cette optique que la communauté internationale doit préparer la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au cours de laquelle elle devra s'efforcer de définir les questions sur lesquelles des négociations pourraient s'engager, et de déterminer selon quelles règles et dans quels organes les négociations seront menées.

6. La Stratégie internationale du développement constitue une première tentative d'approche globale du développement et traduit une prise de conscience des responsabilités de la communauté internationale. A mi-parcours, on constate que les progrès ont été insuffisants, en raison notamment de la crise économique mondiale. La révision de la Stratégie doit être l'une des principales préoccupations de l'Assemblée générale à sa trentième session. Les besoins de la communauté internationale se sont considérablement accrus au cours des trente dernières années et, pour répondre à ces besoins, il faut trouver des moyens adéquats de s'adapter aux conditions nouvelles. Ce qui importe, c'est d'éviter les activités qui font double emploi et d'améliorer la coordination, de rationaliser les activités du système des Nations Unies et d'en tirer le meilleur parti possible.

7. M. SAKALA (Zambie) déclare que l'instauration du nouvel ordre économique international exige un maximum d'efforts collectifs. Le chaos économique et l'instabilité qui règnent actuellement ne peuvent pas assurer la sécurité de l'humanité. Il est donc indispensable que la communauté internationale s'unisse pour créer un système international efficace qui permette d'harmoniser l'exploitation des ressources naturelles du monde dans l'intérêt de tous.

8. Se référant aux observations du Directeur général de la FAO concernant les contraintes qui entravent le développement du secteur agricole dans les pays en voie de développement (1954e séance), M. Sakala souligne que le Gouvernement zambien attache une importance extrême au secteur agricole, qui a reçu la priorité la plus élevée dans le deuxième Plan national. Comme le Directeur général de la FAO, il pense que ces contraintes peuvent être surmontées si les gouvernements font preuve de la volonté politique nécessaire.

9. En ce qui concerne la coopération et le développement dans les domaines commercial, financier, technique et industriel, la délégation de la Zambie fait siennes les vues exprimées dans la Convention ACP-CEE de Lomé. Cette convention peut certainement encore être améliorée mais c'est un pas dans la bonne direction et le représentant de la Zambie formule l'espoir qu'elle sera efficacement mise en œuvre. Pour ce qui est de la coopération technique, la Zambie estime, comme d'autres pays, qu'un simple transfert des techniques aux pays en voie de développement n'est pas suffisant; la formation de ressortissants des pays en voie de développement peut jouer un grand rôle.

10. S'agissant du commerce, la Zambie se préoccupe de la situation créée par les fluctuations importantes des cours de certains produits, du cuivre notamment, et souhaite demander à la communauté internationale, dans sa recherche d'un nouvel ordre économique international, de prendre des mesures qui stabiliseraient les prix de ces produits. En ce qui concerne la coopération industrielle, la Zambie juge encourageante la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (E/5696, chap. IV), qui met l'accent sur l'industrialisation des pays en voie de développement, qui est à son avis le meilleur moyen d'assurer la justice économique et sociale pour ces pays.

11. La Zambie, qui apprécie l'assistance spéciale dont elle a bénéficié, s'inquiète d'apprendre que les fonds nécessaires au financement des activités de l'équipe consultative des Nations Unies pour le développement en Zambie sont épuisés. En outre, en tant que pays sans littoral, elle connaîtra toujours certains problèmes et certaines difficultés et aura donc encore besoin de l'aide de la communauté mondiale. Elle espère, par ailleurs, que les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance bénéficieront d'une assistance analogue à celle qui lui a été octroyée.

12. M. SADI (Jordanie) dit que deux questions viennent en priorité dans la discussion générale : la préparation de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'examen, au milieu de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, des résultats de la Stratégie internationale du développement.

13. En ce qui concerne la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Sadi est d'avis de limiter l'ordre du jour aux questions les plus importantes et les plus urgentes, car l'Assemblée générale ne saurait en quelques jours résoudre tous les problèmes du développement. Des négociations pourraient s'engager à ce sujet au Conseil économique et social. Une des questions à traiter sera celle des changements de structure à apporter au système des Nations Unies pour le rendre plus efficace. A cet égard, le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (E/AC.62/9) est extrêmement utile, de même que les récentes réunions communes du CCPP et du CAC qui ont permis de connaître l'opinion des institutions spécialisées sur ce rapport.

14. L'examen et l'évaluation, au milieu de la Décennie, des résultats de la Stratégie internationale du développement devront servir à réviser la Stratégie en fonction de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instau-

ration d'un nouvel ordre économique international. La bonne application de la Stratégie dépend pour beaucoup de la volonté politique des Etats, condition essentielle d'une coopération véritable, et d'une action résolue en faveur de la paix et de la libération des ressources consacrées actuellement aux dépenses militaires.

15. Les préparatifs de la septième session extraordinaire, la Déclaration et le Programme d'action, et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie sont tous subordonnés à une énorme contrainte : la course aux armements. Ainsi, l'instabilité permanente qui règne au Moyen-Orient risque de provoquer une nouvelle crise internationale et constitue une menace pour l'économie des pays de la région et même du monde entier. Il convient de faire pression collectivement sur l'Etat du Moyen-Orient responsable, par son intransigeance, de cette instabilité, pour l'amener à modifier ses positions.

16. Beaucoup d'autres contraintes freinent le développement, comme l'ont fait ressortir les chefs de secrétariat des institutions spécialisées : population, enseignement, alimentation, conditions de travail, conditions sanitaires et même conditions météorologiques. De tous ces facteurs, l'explosion démographique est l'un des plus dangereux et, comme il a été suggéré, la solution de ce problème passe par l'amélioration de la condition féminine; en outre, des femmes libérées et instruites pourraient contribuer davantage au développement économique de leur pays et par conséquent, du monde. Cette suggestion mérite un examen attentif.

17. La Jordanie est convaincue que les intérêts des nations du monde sont interdépendants et M. Sadi note avec satisfaction que cette conviction est partagée par de nombreuses délégations qui ont pris part au débat.

18. M. COREA (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) rappelle qu'à la septième session du Conseil (1908e séance), il s'était efforcé de définir quels étaient les domaines où des mesures s'imposaient particulièrement afin d'accélérer l'instauration d'un nouvel ordre économique. Depuis lors, la CNUCED s'est employée de son mieux à concrétiser et mettre en œuvre, dans les domaines qui la concernent, les politiques énoncées par l'Assemblée générale et par le Conseil du commerce et du développement.

19. A sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé qu'un programme global intégré pour les produits de base soit préparé [résolution 3202 (S-VI), sect. I,3]; le secrétariat de la CNUCED a donc présenté les grandes lignes d'une proposition dans ce sens au Conseil du commerce et du développement à sa quatorzième session, puis, sur mandat de ce dernier, il a mis au point un plan en cinq points : création de stocks internationaux d'un certain nombre de produits de base, création d'un fonds commun pour financer cette opération, mise au point d'un système d'engagements multilatéraux à moyen et à long termes, révision et renforcement du système de financement compensatoire, et nouvel effort dans le domaine de la transformation des produits de base. La Commission des produits de base de la CNUCED, ayant examiné ce programme, a décidé qu'il devrait constituer le fondement des activités de

la CNUCED dans ce domaine; elle a souligné qu'il ne s'agissait pas simplement de procéder à de nouvelles recherches théoriques, mais que des consultations et négociations intergouvernementales concrètes devaient être engagées; dans ce but, la Commission a décidé de se réunir deux fois encore avant la fin de 1975.

20. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED vient de publier un document¹ concernant la création d'un fonds qui servirait à appuyer les activités de stabilisation et de renforcement des prix de 10 produits de base; à cette fin, il faudrait disposer de quelque 3 milliards de dollars dans un avenir proche, et il est suggéré que le fonds soit alimenté par les exportateurs et les importateurs de produits de base, par certains pays producteurs de pétrole et par des organismes de financement multilatéraux. Le Secrétaire général de la CNUCED espère que l'on parviendra rapidement à un résultat dans ce domaine, et, au plus tard, lors de la quatrième session de la CNUCED qui se tiendra à Nairobi en mai 1976.

21. Pour ce qui est du commerce des articles manufacturés, la CNUCED s'est efforcée de tenir compte des implications commerciales des nouveaux objectifs fixés en matière d'industrialisation à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Lima. Le secrétariat de la CNUCED a tout récemment soumis à sa commission des articles manufacturés un document où sont définies les nouvelles dimensions et orientations nécessaires, dans une optique plus large que celle de l'accès aux marchés ou de la libéralisation du commerce; de nouveaux domaines de coopération entre la CNUCED et l'ONUDI peuvent, par exemple, être envisagés.

22. Dans le secteur du transfert des techniques, la CNUCED a pris une initiative importante en élaborant un projet de code de conduite et elle a créé un comité intergouvernemental permanent sur le transfert des techniques; en outre, elle étudie actuellement la possibilité de réviser le système des brevets.

23. Le Programme d'action adopté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale met l'accent sur la coopération entre pays en voie de développement : un document de base sur cette question sera sous peu présenté au Conseil du commerce et du développement, et le secrétariat de la CNUCED s'efforce de poser le problème dans une perspective plus vaste que celle d'arrangements strictement régionaux, et de déterminer le rôle que pourraient jouer dans ce domaine de nouveaux instruments et de nouvelles modalités tels que systèmes commerciaux préférentiels, arrangements multilatéraux en matière de paiements et courants de ressources financières entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

24. A sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a également insisté sur les décisions et nouvelles initiatives à prendre en matière monétaire et financière : le secrétariat de la CNUCED est convaincu qu'il faut sortir de l'impasse actuelle en entreprenant une profonde réforme du système monétaire, et il présentera au Conseil du commerce

¹ TD/B/C.1/184 et Add.1.

et du développement, à sa prochaine session, des réflexions sur divers aspects de cette question. Le problème de la dette extérieure est devenu critique pour plusieurs pays, et un groupe d'experts gouvernementaux réunis sous les auspices de la CNUCED a proposé à l'unanimité directives et arrangements institutionnels nouveaux pour faire face à la situation.

25. Parmi les événements positifs intervenus depuis un an, on peut citer l'adoption par l'Assemblée générale de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et le fait que 30 pays ont signé la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes; par ailleurs, les négociations de la Conférence des Nations Unies sur l'étain concernant un nouvel Accord international sur l'étain viennent d'être couronnées de succès, et la renégociation de l'Accord international sur le cacao doit être entamée avant la fin de 1975. Enfin, un nouvel organe intergouvernemental chargé d'étudier les problèmes des pays en voie de développement les moins avancés siège actuellement.

26. Tout cela n'est cependant qu'un début; les efforts du secrétariat s'orientent maintenant vers la quatrième session de la Conférence, qui devrait permettre d'accomplir un pas décisif dans les relations économiques internationales: en effet, cette session aura lieu à la suite de la septième session extraordinaire et de la trentième session de l'Assemblée générale, et elle devrait donner l'occasion de mettre en œuvre concrètement les directives politiques qui auront été énoncées par l'Assemblée générale. L'ordre du jour de la session sera examiné à la réunion du Conseil du commerce et du développement au moins d'août 1975 et il faut espérer que le résultat de cet examen sera utile à l'Assemblée en ce qui concerne les domaines que la session extraordinaire aura elle-même à étudier. La quatrième session de la Conférence devrait à certains égards différer des précédentes, et, en particulier, trois grandes innovations sont prévues: tout d'abord, la session sera plus courte, ce qui devrait permettre aux pays d'être représentés à un niveau élevé pendant une plus longue durée que ce n'était le cas lors des précédentes conférences; deuxièmement, l'ordre du jour sera plus sélectif, et la Conférence pourra se concentrer sur certains problèmes clés qui appellent des décisions; enfin, il est prévu que le Conseil du commerce et du développement se réunira en session extraordinaire avant la Conférence, pour des négociations préliminaires: cela permettra un premier échange de vues, suivi d'un délai de réflexion qui permettra aux gouvernements d'arrêter leurs positions et de déterminer leurs réactions en temps utile.

27. A l'occasion de son dixième anniversaire, l'an dernier, la CNUCED a fait le bilan de son activité: beaucoup s'accordent à voir en elle un lieu de rencontre utile et une source d'idées et d'initiatives nouvelles dans les domaines du commerce et du développement, mais il faudrait aussi qu'elle devienne un instrument plus efficace pour négocier des accords et prendre des décisions concrètes. Les événements actuels rendent cette évolution encore plus nécessaire, et le fait que l'Assemblée générale se penche de plus en plus attentivement sur les problèmes économiques et sociaux devrait la favoriser. La CNUCED devra s'attacher à traduire en décisions concrètes, grâce à des négociations intensives, les politiques arrêtées par l'Assemblée générale et

le Conseil économique et social; la CNUCED s'est déjà employée à le faire mais son rôle en la matière devra s'intensifier.

28. La détermination du rôle futur de la CNUCED ne peut être dissociée des réformes à apporter à l'ensemble du système des Nations Unies. M. Corea rappelle ses commentaires sur la question lors des réunions communes du CCPP et du CAC (E/5704, par. 25). Les propositions faites au sujet de la CNUCED dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies ne sont pas exemptes de certaines ambiguïtés: par exemple, indépendamment de la question très générale des avantages qu'offre une structure centralisée, on peut se demander comment la fusion de la CNUCED avec un nouveau centre pourrait être conciliée avec sa transformation ultérieure en une vaste organisation internationale du commerce. M. Corea attire l'attention sur ce qui lui semble défectueux dans la notion de période de transition de deux ans, dite "police d'assurance", pendant laquelle un nouveau centre serait mis à l'épreuve, la CNUCED conservant ses structures actuelles. Il est difficile d'imaginer comment le nouveau centre pourrait justifier son rôle si la CNUCED restait inchangée, c'est-à-dire traitait des problèmes centraux du commerce et du développement, ou, dans l'alternative, comment la CNUCED pourrait assumer son rôle actuel si des problèmes centraux étaient confiés à un autre organisme. Ces questions appellent un examen approfondi; il espère donc que les décisions qui seront finalement prises refléteront la compréhension et la prise de conscience de leur signification.

29. La crise actuelle a beaucoup aggravé les difficultés de la plupart des pays en voie de développement; les prix des matières premières ont continué à baisser et jusqu'ici rien n'indique que les prix des articles manufacturés exportés par les pays développés diminuent, bien au contraire. Certains pays sont maintenant dans une situation critique, et s'il est vrai que des signes d'amélioration apparaissent maintenant dans les pays industrialisés, la nécessité de réformes profondes n'en est pas moins plus urgente que jamais.

30. Le docteur MAHLER (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) dit que le développement est un processus d'ensemble qui exige un effort total de la part des organismes des Nations Unies et des Etats membres. Le monde se trouve dans une période critique où l'on ne peut plus se permettre une dispersion des efforts, ni méconnaître l'importance des problèmes sociaux.

31. Dans le domaine de la santé, seule une fraction de la population reçoit des soins suffisants parce que le transfert de techniques aux pays en voie de développement se fait selon des modalités inadaptées à la situation de ces pays et parce que les services sanitaires sont trop souvent isolés des autres activités. Il est indispensable que la protection sanitaire soit rattachée aux autres facteurs du développement communautaire, d'autant que les populations pauvres sont le plus souvent celles des zones rurales, et que l'amélioration de la situation sanitaire est intimement liée au bien-être matériel et social.

32. C'est pourquoi l'OMS s'est assigné comme tâche principale d'aider les pays à accélérer leur développement social pour atténuer la pauvreté dans les zones rurales au cours des deux décennies à venir. Par le passé, ses travaux étaient axés sur les services de santé proprement dits. L'expérience a prouvé que ces services n'ont guère été utiles aux populations rurales. L'action menée sur le plan sanitaire et communautaire doit donc s'intégrer dans une action économique et sociale d'ensemble et, à cet égard, le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle d'orientation. Il faut en effet qu'un organe domine les problèmes et donne des directives aux institutions spécialisées, aux autres organes au sein du système des Nations Unies et aux Etats membres. Ce rôle revient au Conseil. Pour sa part, l'OMS peut resserrer ses liens avec ses Etats membres et les aider à élaborer des programmes nationaux sur lesquels s'appuieraient les programmes internationaux, étant entendu que, dans le domaine de la santé aussi, la responsabilité du développement incombe au premier chef aux Etats eux-mêmes. La nouvelle formule de coopération technique intitulée "programmation sanitaire par pays" permettra à l'OMS de s'acquitter de sa tâche. Sur le plan national, il faudrait maintenir un dialogue permanent à l'échelon le plus haut entre les planificateurs de la santé et les planificateurs chargés d'étudier d'autres facteurs sociaux et économiques.

33. La vingt-huitième session de l'Assemblée mondiale de la santé a souligné de nouveau qu'il fallait intégrer les programmes de développement de la santé dans une action sociale et économique et qu'il était nécessaire de réaménager les programmes de l'OMS en faisant participer davantage les comités régionaux à la formulation et à l'exécution des programmes, en développant les activités régionales et nationales et en renforçant la collaboration avec les pays. A cette fin, l'Assemblée a décidé de faire une place beaucoup plus grande à la coopération technique dans les activités de l'OMS pour que les pays en voie de développement puissent mieux bénéficier du programme et du budget de l'Organisation et ainsi faire face à leurs besoins sanitaires nationaux. Ce faisant, elle était guidée, de même que le Conseil exécutif de l'OMS, par la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et elle a pris ses décisions en pensant à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU.

34. L'OMS est apte et disposée à s'engager dans tous les domaines d'activité et à travailler avec toutes les institutions qui peuvent influencer la santé directement ou indirectement. Elle juge essentiel d'intensifier son dialogue avec le Conseil économique et social et avec l'Assemblée générale de l'ONU, et elle est résolue à poursuivre ses efforts de coopération avec les autres institutions des Nations Unies. Parallèlement aux mesures internes qu'elle est en train de prendre pour mieux servir ses Etats membres, elle est prête à participer à tout réaménagement de la structure des Nations Unies qui serait orienté vers les objectifs collectifs de tout le système.

35. M. HOLUB (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que, depuis sa création en 1945, la FSM est tenue d'examiner en permanence la politique économique et sociale inter-

ationale. Elle constate, en 1975, que les pays à économie de marché, qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement, continuent de vivre une grave crise économique, qui s'accompagne d'une spéculation sans précédent, provoque des tensions entre pays capitalistes industrialisés et pays en voie de développement, exacerbe les antagonismes entre les pays capitalistes eux-mêmes, et surtout, engendre une grave crise sociale. Pour les travailleurs, l'une des manifestations de la crise les plus lourdes de conséquences tient à l'inflation et au chômage qui ont atteint ces derniers temps un niveau préoccupant. La FSM est convaincue que, pour lutter efficacement contre l'inflation, il faut absolument prendre des mesures de caractère anti-monopoliste pour préserver l'emploi, mettre un terme aux bénéfices abusifs des trusts et infléchir la politique économique des Etats à économie de marché dans un sens démocratique. Il sera certainement impossible de défendre efficacement les intérêts des travailleurs sans s'attaquer aux monopoles et, en tout premier lieu, aux sociétés transnationales.

36. La crise du système capitaliste touche de façon particulièrement brutale les pays en voie de développement, dont un grand nombre sont aux prises avec un chômage généralisé : selon des études du BIT, on compte dans les pays en voie de développement, considérés ensemble, 300 millions de chômeurs. Si les pays socialistes, qui jouissent d'une grande stabilité et dont l'économie progresse constamment, garantissent aux matières premières des pays en voie de développement des prix stables, leur achètent de plus en plus de produits manufacturés et semi-finis, et leur fournissent des biens d'équipement, cette aide ne suffit pas. La misère qui sévit dans les pays en voie de développement est en bonne partie imputable au capital financier, aux sociétés transnationales et aux gouvernements des puissances impérialistes. L'"aide" que ceux-ci apportent aux pays en voie de développement se révèle plus fructueuse pour ceux qui la fournissent que pour ceux qui la reçoivent.

37. La FSM, qui appuie sans réserve les exigences légitimes formulées par les pays en voie de développement dans divers instruments récents adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire et à sa vingt-neuvième session, par l'ONUDI à sa deuxième Conférence générale tenue à Lima, et par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme qui vient de se tenir à Mexico, estime qu'il faut désormais s'employer à réaliser le nouvel ordre économique international proclamé par les Nations Unies. C'est pourquoi la FSM, comme la Confédération internationale des syndicats libres de la Confédération mondiale du travail, lutte pour être associée, avec les diverses organisations syndicales régionales autonomes, aux activités de la Commission des sociétés transnationales et du Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales car, à leur avis, c'est l'action néfaste de ces sociétés et l'attitude passive des gouvernements des pays capitalistes qui bloquent tout effort tendant à instaurer le nouvel ordre économique international.

38. Il n'en demeure pas moins que les problèmes des pays en voie de développement ne recevront pas vraiment de solution tant que les structures économiques et sociales de ces pays ne seront pas radicalement transformées. C'est

pourquoi la FSM insiste pour que ces pays réalisent des réformes agraires démocratiques et orientent leur industrialisation vers l'élargissement du marché intérieur et l'élévation du niveau de vie de la population; c'est pourquoi elle souligne la nécessité de reconnaître à ces Etats le droit de nationaliser les entreprises appartenant au capital étranger.

39. Par ailleurs, la FSM, convaincue que la paix reste la condition indispensable à tout progrès, appuie systématiquement tous les efforts visant à rendre irréversible la détente qui s'instaure sur le plan international et à réaliser progressivement un désarmement général.

La séance est levée à 17 h 5.

1964^e séance

Jeudi 10 juillet 1975, à 10 h 50

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1964

En l'absence du Président, M. D. O. Mills (Jamaïque), vice-président, prend la présidence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. THAJEB (Indonésie) dit que la cinquante-neuvième session du Conseil économique et social vient à un moment des plus importants pour l'évolution des relations économiques et sociales entre les pays, car c'est en effet le moment d'évaluer les résultats, à mi-parcours, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de faire le bilan des activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies, et d'analyser les résultats de plusieurs réunions et conférences importantes telles que la Conférence mondiale de l'alimentation et la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Le Conseil doit prolonger ces activités par des décisions qu'il prendra dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui ont été adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui seront étudiés de nouveau à la septième session extraordinaire.

2. Tandis que les tendances économiques actuelles ont révélé la nécessité de modifier l'ordre économique international pour l'adapter aux besoins et aux réalités du monde actuel, l'intensité des fluctuations économiques des deux dernières années, qui ont engendré notamment l'instabilité des structures du commerce international, la détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement et une inflation généralisée, a aussi montré qu'il fallait établir un nouveau système de relations économiques internationales qui tienne pleinement compte des intérêts de tous les pays, et notamment des pays en développement. Les espoirs que ces pays avaient mis dans la deuxième Décennie pour le développement ont été déçus et, loin de diminuer, l'écart entre les niveaux de vie des pays développés et des pays en voie de développement s'est accentué.

3. Dans l'ensemble la délégation indonésienne est satisfaite de l'analyse faite, dans le rapport sur sa onzième session (E/5671), par le CPD du développement en ce qui concerne les politiques commerciales, mais elle n'en approuve pas toutes les vues. Elle est favorable à l'établissement d'un programme intégré pour les produits de base, dont l'un des aspects serait l'adoption de dispositions visant à établir un équilibre satisfaisant entre les principaux produits d'exportation et d'importation des pays en développement, y compris les services. Il conviendrait aussi de chercher à stabiliser le pouvoir d'achat des recettes d'exportation de ces pays. La Convention ACP-CEE de Lomé peut être considérée comme une étape sur cette voie mais, de l'avis de la délégation indonésienne, elle serait plus utile si son application pouvait être généralisée et étendue à tous les pays en développement. La délégation indonésienne espère donc qu'un accord de ce genre pourra être prochainement mis au point pour les pays d'Asie. Elle se félicite aussi des efforts très encourageants déployés par le Royaume-Uni dans le domaine du commerce des produits de base. Par ailleurs, vu les progrès très limités accomplis dans ce domaine, il convient de prendre de nouvelles mesures pour faciliter l'accès des produits des pays en voie de développement sur les marchés des pays développés de manière à encourager le processus de diversification de la production.

4. S'agissant du courant des ressources financières, la délégation indonésienne estime qu'il faut prendre des mesures pour empêcher que ce courant de ressources, et en particulier l'aide publique au développement, ne soit tributaire des fluctuations que subit l'économie des pays développés. En outre, il convient d'envisager la possibilité d'appliquer des mesures en vue de favoriser le crédit à l'exportation en ce qui concerne les biens d'équipement destinés aux pays en voie de développement et d'octroyer des prêts à long terme, à des conditions favorables, adaptés à l'économie des pays bénéficiaires.

5. Pendant la troisième session de la CNUCED, la délégation indonésienne a déclaré qu'elle était favorable -- et elle l'est toujours -- à l'établissement d'un lien entre les DTS et le financement du développement, mais il devrait s'agir d'une forme supplémentaire de financement du développement qui viendrait s'ajouter à celles qui existent déjà. Par ailleurs, comme les pays en voie de développement